Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_28-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_28-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-28
Objet : Représentation de la CCPBS au comité de suivi des fonds européens	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Un comité de suivi commun à l'ensemble des programmes mettant en œuvre les fonds européens sur le territoire breton pour la période 2021-2027 a été installé afin de favoriser l'information et l'implication des parties prenantes, et garantir la complémentarité et la cohérence d'intervention des fonds européens en région.

Il est placé sous la co-présidence du président du conseil régional de Bretagne et du préfet de la région Bretagne.

Ce comité coordonne les travaux de suivi relatifs :

- au programme régional FEDER/FSE+ pour la Bretagne,
- au volet régional du programme national FSE+,
- au volet régional FEADER du plan stratégique national pour la PAC,
- et au volet régional du programme national FEAMPA.

Il est également informé de la mise en œuvre des programmes de coopération territoriale européenne intéressant le territoire breton, à savoir les programmes Espace Atlantique, Mer du Nord, Europe du Nord-Ouest et Interreg Europe.

Pour les volets régionaux des programmes FSE+, FEADER et FEAMPA, qui ont un comité national de suivi, l'activité du comité de suivi régional est coordonnée avec celle conduite à l'échelon national.

Ce comité permet notamment de :

- présenter aux principales parties prenantes des programmes européens l'ensemble des interventions des différents fonds mis en œuvre au niveau régional ainsi que les travaux de suivi, d'évaluation et de communication propres à chaque fonds ou inter-fonds ;
- débattre de l'avancement de ces programmes au regard des objectifs fixés, de leurs évolutions et de la complémentarité entre les fonds pour adapter, le cas échéant, les programmes validés par la commission européenne ;
- favoriser le dialogue avec les parties prenantes et valoriser les bonnes pratiques.

Les missions précises, le fonctionnement, ainsi que la composition de ce comité de suivi des fonds européens sont définis dans les chapitres 2 à 7 du document joint au présent rapport (règlement du comité de suivi des fonds européens).

Les présidents des EPCI bretons sont membres. Il leur revient d'organiser leur présence ou leur représentation. Si leur présence n'est pas possible, la représentation peut être assurée par un élu en charge notamment des fonds européens.

Cet élu peut être accompagné de chargés de mission et/ou de techniciens.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_28-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-28
Objet : Représentation de la CCPBS au comité de suivi des fonds européens	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Le comité technique FEDER est destiné aux chargés de mission et aux techniciens car il détaille les procédures et l'analyse.

Il est proposé la candidature de Yannick LE MOIGNE pour participer au comité de suivi des fonds européens. La chargée de mission contractualisation ou un autre chargé de mission en fonction des thématiques participera au comité technique FEDER.

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire, de désigner le représentant de la CCPBS auprès du comité de suivi des fonds européens ;

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Yannick LE MOIGNE afin de représenter la CCPBS au comité de suivi des fonds européens.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)